

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Voeu pour une loi Grand âge

Dès l'ouverture de la séance du conseil communautaire du 28 septembre 2023 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI, madame la présidente, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°41 (Vœu pour une loi Grand Âge). Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour. Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rajout du point n°41 à l'ordre du jour de la séance.

*** **

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

« Les années à venir seront celles d'un bouleversement démographique avec l'arrivée dans le grand âge de la génération des « baby boomers ». Ce phénomène, auquel nous sommes déjà confrontés, va s'accélérer dans les prochaines années. Si aujourd'hui, 26 % de la population a plus de 60 ans sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, la proportion de personnes âgées augmente et le vieillissement se poursuit. D'ici 2042, le territoire devrait atteindre 10 290 habitants de plus de 80 ans soit une évolution de plus de 67 %.

Depuis plus de 10 ans, les professionnels du secteur dressent un constat sans appel : notre pays n'est pas structuré pour répondre à cette évolution démographique. Ces dernières années, ces alertes à répétition sont restées lettre morte. La loi Grand âge, pour laquelle on pouvait espérer des réponses structurelles à un modèle économique à bout de souffle, a de nouveau été reportée.

Parallèlement à l'augmentation des besoins d'accompagnement des personnes âgées, les EPHAD rencontrent déjà de graves difficultés financières de part :

- un coût de l'énergie et des consommables qui flambent. Pour exemple, le total des factures énergétiques du 1er trimestre 2023 à l'échelle des EHPAD du CIAS QBO était déjà supérieur à celui de l'exercice 2022 ;*
- des revalorisations salariales instaurées par l'Etat, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas totalement compensées par les dotations : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice ...*
- perte d'attractivité des métiers de la filière médico-social. Cela se traduit par des difficultés de recrutement et d'épuisement des personnels amenant à un recours plus fort à l'intérim, alourdissant les charges salariales.*

Ces constats sont partagés à l'échelle nationale. Le CIAS de QBO y fait face également.

En réponse, il est proposé au Conseil communautaire des mesures financières : une avance de trésorerie d'un million euros au CIAS par notre Agglomération et l'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un million d'euros également. Ce sont des engagements indispensables à court terme. Cependant, ils ne régleront pas les problématiques structurelles du CIAS.

Quimper Bretagne Occidentale a décidé de rejoindre le collectif « EPHAD publics en résistance », notamment soutenu par l'Union nationale des CCAS et l'Association des Maires de France.

Quimper Bretagne Occidentale a également été signataire du courrier collectif, adressé à Madame la Ministre des Solidarités et des Familles, à l'initiative du Conseil départemental du Finistère.

Pour appuyer les demandes nationales portées par les représentants de la filière, professionnels et élus locaux, il est proposé au Conseil communautaire le vote d'un vœu, adressé à Madame la Première Ministre, autour de deux points :

1 - Le Conseil communautaire appelle à l'intervention immédiate de l'Etat pour assurer la pérennité à court terme des EPHAD ;

2 - Le Conseil communautaire demande le vote d'une nouvelle loi Grand âge. Elle devra être accompagnée de moyens à la hauteur du défi sociétal. Il en va de la solidarité de notre pacte social. Le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et ses élus sont prêts à participer à toute démarche menée par l'Etat, pour construire collectivement cette nouvelle loi. »